

Siège Social - 9 chemin du Patrouillard - 60530 FRESNOY EN THELLE - TÉL : 06 28 18 21 89
www.csafam.fr - mail : csafam@sfr.fr

Adhésion valable pour l'année civile en cours - Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Secrétaire confédérale : DIORE Nathalie - 06 28 18 21 89 - csafam@sfr.fr

Catégorie Professionnelle :

- Assistant Familial
- Assistant Maternel employé par Employeur particulier (parents) Crèche familiale
- Garde d'enfant à domicile

Assistants maternels et Familiaux merci de joindre la photocopie de votre attestation d'agrément

PARRAINAGE : chaque adhérent parrainant 3 nouveaux collègues se verra offrir un contrat de travail

Nom du parrain (marraine) :

Nom : **Prénom :**

Adresse :

CP **Ville :**

Téléphone :

Mail (indispensable pour recevoir vos accès à la zone adhérent du site internet) :

..... @ (écrire lisiblement)

Adhésion avec protection juridique incluse : 54,00€

Bénéfice de la caisse de solidarité offert à tout adhérent (conditions au verso)

Règlement à adresser à l'ordre de la CSAFAM :

10 Rue du Lt Le Coz - 94550 Chevilly - Larue

Vous pouvez faire 2 chèques si vous le souhaitez

Prix des contrats de travail assistants maternels :

pour les adhérents : 12€ l'unité

10€ l'unité à partir de 3

pour les non adhérents : 17€ l'unité

**POUR TOUTE ADHESION VOUS BENEFICIEZ D'UN CONTRAT DE TRAVAIL AUTOCOPIANT,
D'UN MÉMENTO PRATIQUE, D'UN PLANNING ET D'UNE PROTECTION JURIDIQUE**

LA CSAFAM

SYNDICAT REPRÉSENTATIF DES ASSISTANTS MATERNELS DU PARTICULIER EMPLOYEUR

DÉFENDRE REPRÉSENTER INFORMER AVANCER ENSEMBLE

Se syndiquer est devenu indispensable, Y COMPRIS POUR NOUS

C'est connaître et faire reconnaître ses droits, apporter son soutien à son syndicat afin qu'il ait toutes les possibilités de défendre au mieux la profession, qu'il vous représente devant les instances (ministères, administrations...)

AGIR PLUTÔT QUE SUBIR

Adhérez avant que le litige ne survienne afin de bénéficier d'une

Protection Juridique Professionnelle.

RENOVEZ VOTRE BULLETIN ADHÉSION 2020 DÈS MAINTENANT

Vous avez la possibilité de payer en 2 fois

N'oubliez pas :

- Que toute adhésion donne droit à un Contrat de Travail, à un planning d'accueil (dans la limite des disponibilités) et un mémento pratique pour les assistants maternels employés par des particuliers
- Que le montant de votre adhésion est déductible à 66% de vos impôts. Et si vous ne payez pas d'impôts, vous avez droit à un crédit d'impôt
- Que tout adhérent à la CSAFAM dont le litige est né après l'adhésion bénéficie de l'aide financière apportée par la Caisse de solidarité en cas de :
 - condamnation aux dépens et/ou à verser des dommages et intérêts suite à une procédure initiée par la CSAFAM devant le tribunal des prud'hommes
 - non paiement de salaire

Conditions d'octroi de ces aides : consulter le règlement intérieur sur le site



Nous savons de quoi nous parlons.

Nous sommes au cœur de vos problèmes car nous exerçons votre métier.

Nous comptons sur vous, comme vous pouvez compter sur la CSAFAM tout au long de l'année.